



Guide de financement - Subvention à l'innovation

Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE

Numéro de projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI

Contrat : NDICI AFRICA/2023/452-545

Date : août 2026



Co-funded by
the European Union

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Un projet mis en œuvre par Oxfam, Restless Development-Ouganda, le Forum européen de la jeunesse

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	SUBVENTIONS À L'INNOVATION	4
2.1	QU'ENTEND-ON PAR « INNOVATIONS » ?	4
2.2	RELEVER LES DÉFIS MONDIAUX ET ADOPTER UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE.....	4
2.3	QUELS TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENONS-NOUS ?	5
2.4	L'INCLUSION DES JEUNES MARGINALISÉS.....	7
2.5	DURABILITÉ	7
3	DEMANDER UNE SUBVENTION À L'INNOVATION.....	9
3.1	SUIS-JE ÉLIGIBLE POUR POSTULER À UNE SUBVENTION À L'INNOVATION ?	9
3.3	UTILISATION DU SYSTÈME EN LIGNE « ON GRIP » POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE	10
3.4.	QUESTIONS À DÉVELOPPER DANS LA PARTIE NARRATIVE DE LA CANDIDATURE	10
3.5	EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE BUDGET	11
3.6	QUELS SONT LES CRITÈRES DE RÉUSSITE OU D'ÉCHEC D'UNE CANDIDATURE ?	12
3.7	QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE ?	13
4	GESTION GLOBALE DES SUBVENTIONS	17
4.1	COMMUNICATION GÉNÉRALE	17
4.2	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT	17
4.3	PASSATION DE MARCHÉS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS	18
5	DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ.....	19

1 INTRODUCTION

Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE offre aux initiatives menées par des jeunes en Afrique et en Europe la possibilité de mettre en œuvre leurs idées et leurs solutions face aux défis mondiaux. Financé par **l'Union européenne** et s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action de l'UE pour la jeunesse, le Laboratoire d'action pour la jeunesse est mis en œuvre par **Oxfam**, le **Forum européen de la jeunesse** et **Restless Development Uganda**. Ensemble, ces organisations mettent en relation des jeunes de différents continents, en encourageant la collaboration, le partage des connaissances et la prise en compte de la voix des jeunes dans l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et international, notamment au sein de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE).

Sur une période de trois ans, le Youth Action Lab lancera divers appels à propositions (CfP) invitant les jeunes, dans toute leur diversité, à postuler pour **des subventions « powershifting »**.

Pourquoi le « powershifting » ?

1. **Rien sur la jeunesse sans la jeunesse** : les propositions sont examinées par un comité consultatif de jeunes¹ composé de représentants de la jeunesse.
1. **Capacité organisationnelle** : des subventions qui renforcent la stabilité, la résilience, la sécurité financière et le développement des capacités des organisations de jeunesse.
2. **Des processus adaptés aux jeunes** : des mécanismes de candidature et de rapport adaptés aux initiatives des jeunes.

Le Youth Action Lab propose 4 types de subventions différents :

1. **Subventions à l'innovation** : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, déployer à plus grande échelle et/ou améliorer des innovations liées aux défis mondiaux.
2. **Subventions à l'entrepreneuriat** : pour soutenir les initiatives de jeunes œuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat social et des opportunités d'emploi.
3. **Subventions de représentation** : pour soutenir les jeunes confrontés à la marginalisation et qui œuvrent sur le terrain afin de faire entendre et de faire résonner leur voix à différents niveaux.
4. **Subventions de coopération** : destinées à soutenir les jeunes d'Afrique et d'Europe afin qu'ils collaborent à des initiatives conjointes de plaidoyer.

Chaque subvention sera accordée pour une durée de 12 mois. Le présent guide de financement porte spécifiquement sur les subventions à l'innovation. Il explique l'objectif de la subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide tout au long du processus de candidature. **Veillez noter que :**

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention par appel à propositions.

¹ Le YAB est composé de 12 jeunes représentants, dont 10 sont sélectionnés parmi les pays africains ciblés et 2 au sein de l'Union européenne. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures ouvert.

2. Chaque organisation ne peut se voir attribuer qu'un seul contrat de subvention dans le cadre de ce programme. Si vous avez été retenu lors d'un appel précédent, vous ne pouvez pas présenter une nouvelle candidature dans le cadre du présent appel.
3. Si votre candidature n'a pas été retenue lors d'un appel précédent, vous pouvez postuler à nouveau lors d'un prochain appel et suivre les étapes décrites dans ce guide de financement.

Les subventions à l'innovation sont gérées par [Oxfam](#). Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui œuvrent ensemble pour mettre fin à l'injustice que représente la pauvreté. Cela signifie que nous luttons contre les inégalités qui maintiennent les personnes dans la pauvreté. Ensemble, nous sauvons, protégeons et reconstruisons des vies lorsque des catastrophes surviennent. Nous aidons les personnes à se construire une vie meilleure, pour elles-mêmes et pour les autres. Nous nous attaquons à des enjeux tels que les droits fonciers, la justice climatique et la discrimination à l'égard des femmes.

Le Youth Action Lab travaillera avec Oxfam en Afrique (OIA), une plateforme régionale dynamique au sein d'Oxfam qui met l'accent sur la perspective continentale. OIA sera le pôle thématique de référence pour Oxfam en matière d'accompagnement des bénéficiaires de subventions et de collaboration avec les jeunes afin de garantir que la diversité de leurs voix soit représentée au niveau de l'Union africaine.

Les subventions à l'innovation conviennent particulièrement aux organisations dirigées par des jeunes qui proposent des idées novatrices pour relever des défis intersectionnels et mondiaux . Au total, 35 subventions à l'innovation (contre 32 initialement prévues) seront mises à disposition, réparties sur trois appels à projets. 7 subventions ont été attribuées lors du premier appel, 15 lors du deuxième, et 13 le seront lors de l'appel actuel, qui est le dernier (soit 3 subventions supplémentaires).

Chaque subvention peut avoir une durée de **12 mois** et le budget disponible par subvention est de **42 000 euros**. **La période de mise en œuvre du projet pour cette subvention s'étend de janvier 2027 à décembre 2027.**

Vous ne savez toujours pas si c'est le bon type de subvention auquel vous devriez postuler ? Avant de poursuivre votre lecture, rendez-vous sur le [site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à déterminer lequel des quatre types de subventions vous convient le mieux !

Vous êtes convaincu que c'est la subvention qu'il vous faut ? Alors lisez l'intégralité du guide de financement et DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE !

2 SUBVENTIONS À L'INNOVATION

2.1 QU'ENTEND-ON PAR « INNOVATIONS » ?

L'innovation est souvent associée à de nouvelles technologies ou à des idées entièrement nouvelles. Cependant, l'innovation peut prendre de nombreuses formes. Elle peut consister à créer quelque chose de nouveau, à adapter une approche existante, à renforcer une solution prometteuse ou à étendre une initiative couronnée de succès afin de toucher davantage de personnes.

Dans le cadre des subventions à l'innovation, nous définissons l'innovation comme **la conception, l'expérimentation, l'adaptation, la mise à l'échelle ou l'amélioration d'une activité, d'une approche, d'une campagne ou d'une collaboration qui engendre un changement positif et durable pour les jeunes et leurs communautés.**

L'innovation proposée doit répondre à un besoin ou à un défi clairement identifié dans votre contexte et démontrer sa capacité à générer un impact significatif et des enseignements utiles au-delà de la période couverte par la subvention.

Pour être éligibles à un financement, les projets doivent faire preuve d'innovation à travers au moins l'une des approches suivantes. Les candidats ne sont pas tenus de couvrir les quatre catégories ; un projet peut se concentrer sur l'approche la plus pertinente par rapport à son contexte et à ses objectifs :

1. **Vous concevez et testez** une nouvelle activité dans votre propre contexte.
2. **Vous adaptez et testez** une approche qui a fait ses preuves ailleurs mais qui n'a pas encore été mise en œuvre dans votre contexte.
3. **Déployer à plus grande échelle une innovation éprouvée** que vous avez déjà testée afin d'atteindre de nouvelles communautés, de nouveaux groupes ou de nouvelles zones géographiques.
4. **Vous améliorez une innovation existante** en vous appuyant sur les enseignements tirés, les données factuelles ou les retours d'expérience des utilisateurs et des parties prenantes.

2.2 RELEVER LES DÉFIS MONDIAUX ET ADOPTER UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE

Les subventions à l'innovation soutiennent les organisations dirigées par des jeunes qui **développent des solutions locales aux défis auxquels sont confrontés les jeunes à l'échelle mondiale.** Ces défis peuvent inclure le changement climatique, les inégalités, le chômage, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation ou la participation des jeunes à la prise de décision. Bien que ces défis puissent être vécus différemment selon les contextes, ils partagent souvent des causes profondes communes. Les candidats doivent démontrer en quoi leur innovation répond à un besoin local tout en générant des apprentissages, des expériences ou des approches pouvant être partagés avec des acteurs de la jeunesse à travers l'Afrique et l'Europe.

Les subventions à l'innovation encouragent tout particulièrement les projets qui adoptent une approche intersectionnelle.

Cela implique de reconnaître que les expériences des jeunes sont façonnées par des facteurs multiples et qui se recoupent, tels que le genre, le handicap, la situation géographique, le statut socio-économique, le statut migratoire, l'origine ethnique ou d'autres formes d'identité et d'expérience vécue. À ce titre, les subventions à l'innovation se concentreront sur les activités de jeunesse adoptant une **approche intersectionnelle**. Nous entendons par là :

1. Une activité qui recoupe simultanément plusieurs domaines thématiques liés aux défis mondiaux. Par exemple, une activité qui aborde les impacts du changement climatique sur l'accès à l'éducation des jeunes.
2. Garantir la participation significative de divers groupes de jeunes, en particulier ceux qui sont souvent sous-représentés ou marginalisés.

2.3 QUELS TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENONS-NOUS ?

Les subventions à l'innovation visent à aider les organisations dirigées par des jeunes à :

1. **Créer un impact local concret** : un changement positif pour les jeunes et/ou leurs communautés dans leur propre contexte.
2. **Contribuer à des changements à long terme au niveau des systèmes, des politiques ou des pratiques** liés à un enjeu mondial, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 ou d'autres cadres pertinents.
3. **Faire preuve d'innovation** en concevant, testant, adaptant, déployant à plus grande échelle ou améliorant des approches susceptibles d'avoir un impact durable et d'être reproduites à l'avenir.
4. **Générer des apprentissages et partager des connaissances** avec les acteurs de la jeunesse et d'autres parties prenantes à travers l'Afrique et l'Europe.

Il n'y a pas de formule toute faite. Vous êtes libres de concevoir des activités de la manière qui correspond le mieux à votre contexte, à condition de démontrer clairement comment le projet conçoit, teste, adapte, déploie à plus grande échelle ou améliore une approche qui répond à un **défi mondial** et engendre un changement positif pour les jeunes et leurs communautés, tout en impliquant de manière significative **des jeunes issus de milieux divers et ayant des expériences de vie variées**.

Nous encourageons tout particulièrement les activités qui :

- Relèvent les défis en adoptant une approche intersectionnelle et en tenant compte des liens entre les différents défis auxquels sont confrontés les jeunes ;
- impliquent des jeunes issus de milieux et d'expériences de vie variés ;
- Génèrent des enseignements pouvant être partagés, adaptés ou développés par d'autres au-delà du contexte du projet.

Les exemples ci-dessous visent à illustrer les types de projets susceptibles d’être soutenus. Chaque exemple combine une action locale et une réponse à un défi mondial plus large, fait preuve d’une approche innovante et présente le potentiel de générer des enseignements et d’exercer une influence au-delà du contexte immédiat du projet :

- **Tester un modèle de plaidoyer mené par** des jeunes qui leur permette de recueillir des données factuelles sur les obstacles à l’accès aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) et d’utiliser ces données pour inciter les décideurs politiques et les prestataires de services à améliorer les politiques nationales et locales.
- **Adapter et tester une campagne innovante** visant à faire évoluer les discours sur l’action climatique et une planète viable, en recourant à des récits menés par des jeunes, aux arts, aux réseaux sociaux et au dialogue communautaire afin de promouvoir des perspectives positives et axées sur les solutions concernant le rôle des jeunes dans la construction d’un avenir durable.
- **Tester un nouveau modèle de participation des jeunes réfugiés** à la prise de décision locale, en réunissant des jeunes réfugiés et des jeunes de la communauté d’accueil afin d’identifier des priorités communes et de mobiliser les autorités locales par le biais d’un dialogue structuré et de recommandations politiques élaborées conjointement.
- **Déployer à plus grande échelle une campagne menée par des jeunes qui a fait ses preuves** et qui favorise une participation inclusive à la prise de décision, en adaptant et en mettant en œuvre cette approche dans de nouveaux contextes et auprès de nouveaux groupes de jeunes.
- **Adapter une initiative de lutte contre le changement climatique couronnée de succès**, issue d’un autre pays, et tester comment elle peut soutenir les jeunes des zones rurales dont l’éducation ou les moyens de subsistance sont affectés par le changement climatique.
- **Déployer à plus grande échelle une initiative éprouvée en matière de bien-être et d’accompagnement menée par des jeunes**, qui a soutenu avec succès de jeunes militants défendant des causes et menant des campagnes sur des enjeux intersectionnels, et l’étendre à de nouvelles communautés tout en documentant les enseignements tirés à l’intention d’autres organisations de jeunesse.

Veillez noter que les types d’activités suivants *ne sont pas éligibles* à un financement :

1. Les initiatives qui ne répondent pas à un enjeu plus large touchant les jeunes et qui ne sont pertinentes que dans un contexte unique, sans générer d’enseignements pouvant être appliqués ailleurs.
 - *Par exemple : la réfection d’une route dans le seul but d’améliorer l’accès à une école.*
2. Les projets dont l’unique objectif est la prestation directe de services.

- *Par exemple : la distribution de contraceptifs, de fournitures scolaires ou d'aide alimentaire sans tester, adapter, améliorer ou déployer à plus grande échelle une approche innovante.*
- 3. Les projets qui soutiennent principalement une seule organisation ou un seul groupe sans générer d'avantages plus larges, d'enseignements ou de potentiel de reproduction.
 - *Par exemple : l'achat de matériel destiné exclusivement au développement organisationnel, sans objectif d'innovation clairement défini.*
- 4. Les projets qui reproduisent des activités existantes sans introduire d'approche nouvelle, adaptée, améliorée ou déployée à plus grande échelle.
 - *Par exemple : organiser les mêmes sessions de sensibilisation année après année sans tester une nouvelle méthodologie, un nouveau public, un nouveau modèle de partenariat ou une nouvelle approche pédagogique*

2.4 INCLUSION DES JEUNES MARGINALISÉS

Le Youth Action Lab vise à **atteindre et à autonomiser les jeunes marginalisés** : des jeunes qui se heurtent à des obstacles les empêchant de participer pleinement à la vie sociale, économique, culturelle ou politique. Ces obstacles peuvent prendre de nombreuses formes, dépendent du contexte et peuvent être liés à des facteurs tels que le genre, le handicap, la situation géographique, le statut socio-économique, le statut de migrant ou de réfugié, l'origine ethnique, le niveau d'éducation ou d'autres formes d'exclusion spécifiques au contexte.

Nous encourageons les projets qui impliquent activement les jeunes marginalisés non seulement en tant que participants, mais aussi en tant que leaders, décideurs, co-créateurs et acteurs du changement. Dans votre proposition, veuillez préciser :

- Quels groupes de jeunes marginalisés seront impliqués dans votre projet ;
- Quels obstacles ou formes d'exclusion ils rencontrent dans votre contexte ;
- Comment ces jeunes ont influencé, façonné ou façonneront l'innovation ;
- Comment le projet favorisera-t-il leur participation significative, leur leadership et leur influence tout au long du projet ;

Remarque importante : la priorité sera donnée aux projets menés par des groupes marginalisés, et en particulier par des jeunes femmes.

2.5 PÉRENNITÉ

Les candidats doivent expliquer comment leur projet continuera à créer de la valeur et à contribuer au changement une fois la période de subvention terminée. La pérennité ne signifie pas nécessairement que toutes les activités du projet se poursuivront sans changement, mais que les résultats, les relations, les connaissances ou l'influence du projet resteront pertinents et auront un impact au-delà de la période de financement.

Voici quelques exemples de mesures de pérennité :

- **Développer des partenariats** avec des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements d'enseignement, des acteurs du secteur privé ou des groupes communautaires susceptibles de continuer à soutenir l'innovation après la fin de la subvention.
- **Intégrer les approches, les outils ou les méthodes du projet** dans des programmes, réseaux, institutions ou structures communautaires existants.
- **Renforcer les capacités des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes** afin qu'ils puissent continuer à mettre en œuvre, adapter ou promouvoir l'innovation de manière autonome.
- **Créer ou renforcer des réseaux, des coalitions, des initiatives de mentorat ou des plateformes d'apprentissage entre pairs** qui continuent de fonctionner sous la responsabilité locale.
- **Obtenir des ressources supplémentaires et partager les produits d'apprentissage, les outils ou les données probantes** permettant à d'autres de pérenniser, reproduire ou déployer à plus grande échelle les approches qui ont fait leurs preuves.

Un plan de pérennité solide démontre non seulement comment les activités peuvent se poursuivre, mais aussi comment les résultats, les partenariats, les enseignements et l'influence du projet sont susceptibles de perdurer et de contribuer à un changement positif pour les jeunes et leurs communautés une fois la période de financement terminée.

3 DEMANDER UNE SUBVENTION À L'INNOVATION

3.1 SUIS-JE ÉLIGIBLE POUR POSTULER À UNE SUBVENTION À L'INNOVATION ?

Les subventions à l'innovation sont soumises aux **critères « stricts »** suivants en matière d'éligibilité :

- **Votre organisation doit être à but non lucratif et** fonctionner sous la forme d'une fondation, d'une organisation communautaire (CBO) ou d'une organisation non gouvernementale (ONG)/organisation de la société civile (OSC) dotée d'une mission sociale claire.
- **Votre organisation doit être dirigée par des jeunes :** les jeunes (âgés de 18 à 35 ans) doivent représenter la gouvernance de l'organisation et détenir le pouvoir décisionnel principal concernant son orientation et ses programmes (100 % des membres sont âgés de 18 à 35 ans) ; ils doivent également être directement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des activités (plus de 80 % des participants sont âgés de 18 à 35 ans)
- **Votre projet doit être dirigé par des jeunes :** l'ensemble du personnel (100 %) chargé de la mise en œuvre du projet doit être composé de jeunes (âgés de 18 à 35 ans)
- **Votre organisation est officiellement enregistrée dans votre pays, dispose d'un compte bancaire propre à l'organisation et d'une structure de gouvernance claire.**
- **Vous êtes implanté et enregistré** dans l'un des 12 pays cibles de l'African Youth Action Lab : Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
- Les activités que vous proposez se déroulent dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.

Les subventions à l'innovation comportent également un certain nombre de **critères « subjectifs »** qui permettent de déterminer non seulement si votre organisation est éligible, mais aussi si ces subventions correspondent à votre idée de projet !

1. Votre organisation souhaite vivement entrer en contact avec des jeunes d'Afrique et d'Europe afin d'échanger et d'apprendre sur vos activités et vos résultats, par exemple en participant à la plateforme numérique et aux événements annuels d'apprentissage du Youth Action Lab.
2. Vous êtes désireux de vous engager dans un véritable partenariat intercontinental, dans lequel toutes les organisations contribuent, apprennent et partagent les enseignements tirés du processus collaboratif.
3. Vous avez identifié un ou plusieurs défis mondiaux (liés aux ODD et à l'Agenda 2030) que vous souhaitez relever dans votre propre pays ou contexte.
4. Vous avez défini une approche intersectionnelle qui ne bénéficie généralement pas de financements.

3.3 UTILISATION DU SYSTÈME EN LIGNE « ON GRIP » POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE.

Les candidatures à la subvention à l'innovation doivent être soumises via le **système de candidature ON Grip (lien disponible sous la section 3.7)**. Chaque type de subvention dispose d'un lien de candidature unique, qui vous redirige directement vers le formulaire en ligne correspondant. Pour utiliser ON Grip, suivez les étapes suivantes :

- Cliquez sur le lien de candidature à la subvention sur notre site web (le lien est fourni ci-dessous pour faciliter l'accès). Vous serez redirigé vers une page vous permettant de **créer un compte** sur le portail communautaire ON Grip. Vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien pour définir votre mot de passe.
 - Remarque : lors de votre première connexion, vous devrez définir un mot de passe. Lors des connexions suivantes, vous devrez saisir votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant correspond à l'adresse e-mail que vous avez utilisée lors de votre inscription.
 - **Si vous avez déjà créé un compte ON Grip lors de nos précédents cycles de financement, vous devez suivre ces mêmes étapes pour réactiver votre compte.**
- **Connectez-vous** et rendez-vous dans l'onglet « Mes candidatures », où un nouveau formulaire de candidature sera à votre disposition pour que vous puissiez le remplir.
- **Remplissez toutes les sections obligatoires**, y compris les modèles de description et de budget. Le système vous guide pas à pas dans chaque section.
- **ON Grip enregistre automatiquement votre progression** chaque fois que vous cliquez en dehors d'un champ de saisie. Vous pouvez revenir en arrière et modifier votre candidature jusqu'à ce que vous cliquiez sur « Soumettre ».
- **Soumettez votre candidature** avant la date limite. La plateforme se fermera automatiquement à l'expiration du délai et nous n'accepterons aucune candidature soumise en retard. Une fois votre candidature soumise, vous ne pourrez plus la modifier.

Une fois l'appel à propositions clôturé, Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes examineront toutes les candidatures dans ON Grip. Consultez régulièrement votre compte pour connaître l'état d'avancement de votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques avec la plateforme, vous pouvez contacter le service d'assistance par e-mail dont l'adresse figure sur le site web de l'AU-EU Youth Action Lab. Veuillez joindre des captures d'écran et indiquer le nom de votre organisation dans votre e-mail.

3.4. THÈMES DES QUESTIONS DU DOSSIER DE CANDIDATURE NARRATIF

Votre candidature s'appuiera sur le modèle de candidature narrative (voir annexe 1 – questions du modèle de candidature) disponible dans le système de candidature ON Grip. Le formulaire de candidature est divisé en sections comportant des questions spécifiques et des consignes. Vous devez répondre de manière exhaustive à toutes les sections et suivre les instructions fournies dans le formulaire.

Veillez noter que les outils d'IA ne peuvent être utilisés qu'à des fins de relecture et de correction linguistique. Le concept, la conception et la description du projet doivent être élaborés par l'organisation candidate et refléter sa propre analyse, ses expériences et ses priorités. Nous encourageons vivement les candidats à rédiger leur texte avec leurs propres mots, car les propositions générées principalement par l'IA aboutissent souvent à des concepts génériques et rendent difficile l'évaluation de l'originalité, de la pertinence et de la faisabilité du projet proposé ; elles seront rejetées pour ce motif.

Le formulaire de candidature comporte les sections suivantes à remplir :

1. Informations sur l'organisation et coordonnées
2. Comment avez-vous entendu parler de nous ?
3. Budget et documents du projet
4. Présentation et informations sur le projet
5. Description du projet
6. Gestion des risques
7. Certification

Votre candidature sera évaluée en fonction de la qualité et de la clarté de ces sections ; veillez donc à ce que vos réponses soient complètes et concises.

3.5 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE BUDGET

Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Ce modèle comporte deux feuilles de calcul (budget détaillé, budget récapitulatif) qui doivent toutes deux être remplies.

Les budgets doivent respecter les règles suivantes :

- Fournissez une description claire pour chaque poste (catégorie de coûts, nombre d'unités, valeur unitaire).
- Indiquez les coûts dans votre **monnaie locale**, et la dernière colonne doit être libellée en **euros (EUR)**. Utilisez le [taux de change](#) officiel [de la Commission européenne \(Inforeuro\)](#) pour effectuer la conversion.
- Les frais de personnel doivent indiquer le pourcentage de temps (ETP) pour chaque poste.
- Les coûts doivent être **raisonnables, éligibles et imputables** au projet.
- Tous les coûts doivent être vérifiables dans les registres de votre organisation et nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Exigences spécifiques relatives au budget :

- Prévoyez **au moins 5 % de la subvention octroyée** pour le soutien technique (renforcement des capacités et consolidation institutionnelle de votre organisation).

- Prévoyez dans votre budget l'**activité** obligatoire «**Link and Learn**»² pour un maximum de **deux représentants** par organisation. L'événement aura lieu dans **l'un des 12 pays africains ciblés** (lieu exact à confirmer).
 - Les coûts doivent couvrir les billets d'avion, l'hébergement et les indemnités journalières pour un événement de 5 jours (3 jours d'atelier et 2 jours de voyage). Lors de l'établissement de votre budget, basez-vous sur les coûts moyens des billets d'avion et de l'hébergement dans l'un des pays cibles le plus éloigné de vous.
- Les fonds restants seront alloués aux activités de votre projet, à l'administration et aux ressources humaines, conformément à votre proposition.
- Le budget sera également évalué en fonction de la répartition des fonds entre les activités, les ressources humaines et le soutien organisationnel, afin de garantir la cohérence avec les objectifs de votre projet. Les budgets allouant des fonds exclusivement aux frais de personnel ne seront pas acceptés.

Modèle de budget obligatoire

Veillez vous assurer que votre candidature comprend le modèle de budget fourni et dûment rempli. Les candidatures qui ne respectent pas ce format ne seront pas prises en compte. [VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LE MODÈLE DE BUDGET ICI](#)

Votre budget doit être cohérent avec votre plan de travail, dans lequel vous décrivez les activités prévues et les résultats attendus. Vous pouvez [TÉLÉCHARGER UN EXEMPLE DE MODÈLE DE PLAN DE TRAVAIL ICI](#).

3.6 QUELS SONT LES CRITÈRES DE RÉUSSITE OU D'ÉCHEC D'UNE CANDIDATURE ?

Ces facteurs ne sont fournis qu'à titre indicatif afin d'aider les candidats potentiels à déterminer si leur candidature correspond clairement à l'appel à projets et s'inscrit dans le cadre du type de subvention concerné ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive :

Les candidatures retenues présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Répondent à tous les critères d'éligibilité obligatoires et facultatifs.
- **Soumettent tous les documents requis** (formulaire descriptif, modèle de budget, plan de travail et annexes) dûment remplis, dans les délais impartis.
- adoptent une approche intersectionnelle et font preuve d'innovation en concevant, testant, déployant à plus grande échelle ou améliorant des activités ayant un impact à long terme

² Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE organisera chaque année une activité de mise en relation et d'apprentissage en présentiel pour tous les bénéficiaires des quatre types de subventions.

- Montrez en quoi les jeunes, en particulier les groupes marginalisés, en tireront profit.
- Présentez un plan de pérennisation permettant de poursuivre les activités au-delà de la période de subvention.
- Mettez en avant la collaboration et la coordination avec d'autres organisations ou parties prenantes.
- Présentez un dossier de candidature complet, rédigé de manière claire et concise, accompagné d'un budget raisonnable et éligible.

Les candidatures rejetées présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Ne répondent pas aux critères d'éligibilité.
- sont incomplètes, ne respectent pas le format requis ou laissent des questions essentielles sans réponse ;
- comportent des coûts déraisonnables ou non éligibles (par exemple, l'achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments)
- portent sur plusieurs types de subventions dans le cadre du « Youth Action Lab » de l'UA-UE.

3.7 QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE ?

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
Étape 1 : répondre à un appel à propositions (CfP)	Soumettez votre proposition de projet via le système de candidature ON Grip avant le 23 septembre 2026, à 13 h 00, heure d'Afrique centrale (CAT)	Les candidatures devront être déposées via un lien fourni vers le système de candidature ON Grip . L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions relatives au descriptif et aux aspects financiers de votre candidature, ainsi que les différents éléments de votre proposition. 1. Les candidatures doivent être soumises uniquement en anglais, en français ou en portugais³ 2. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature par appel à propositions ; si plusieurs candidatures

³ Les demandes de subventions de coopération doivent être soumises en anglais en raison de la nature collaborative des projets, des formations dispensées et de la nécessité d'une communication efficace entre les bénéficiaires.

		sont soumises, seule la première sera prise en compte. Dans le cadre de cet appel à projets, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des informations sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse : 1. Inscrivez-vous sur la plateforme «Power to Voices» en créant un compte : S'inscrire ici 2. Rendez-vous sur la communauté « AU-EU Youth Action Lab » et cliquez sur « Suivre » pour devenir membre du groupe, via ce lien : Communauté AU-EU Youth Action Lab Power to Voices
Étape 2 : Événements en ligne et autres formes de soutien aux bénéficiaires	Participez au webinaire en ligne du 3 septembre 2026 qui abordera les thèmes suivants : 1. Présentation des subventions pour l'entrepreneuriat et l'innovation 2. Rédaction de la proposition et procédure de candidature, établissement du budget et questions-réponses	Dans le cadre d'un accompagnement supplémentaire destiné aux candidats, des sessions en ligne seront organisées le 3 septembre à 13 h (heure d'Afrique centrale) afin de fournir des conseils détaillés sur la préparation de dossiers de candidature solides pour les subventions à l'entrepreneuriat, de clarifier les conditions d'éligibilité et les critères, d'offrir des conseils pratiques sur la rédaction des propositions et de répondre à toutes les questions que les candidats pourraient se poser afin de les aider à soumettre des candidatures compétitives.
Étape 3 : Processus de sélection des subventions	Les candidatures sont examinées et notées par Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes (YAB).	1. Examen : les candidatures sont vérifiées afin de s'assurer de leur éligibilité 2. Présélection : les candidatures éligibles sont regroupées par pays afin de garantir une représentation équitable parmi les 12 pays africains.

		3. Notation : le YAB note les candidatures en fonction des critères définis. S’agissant de fonds de « powershifting » conçus par des jeunes pour des jeunes, le YAB détient le pouvoir de décision final. 4. Vérification préalable : les candidats ayant obtenu les meilleures notes sont invités à fournir des documents complémentaires. Des évaluations des capacités organisationnelles et, si nécessaire, des visites sur place sont effectuées. Les partenaires du consortium peuvent faire appel à leurs bureaux locaux, avec le soutien sur le terrain des membres du YAB.
Étape 4 : Attribution de la subvention	Proposition d’octroi de subvention et accords	Les candidats sélectionnés seront informés d’ici janvier 2027. Les étapes suivantes sont les suivantes : · Signature de la convention de subvention · Réception du premier virement financier · Participation à une réunion de lancement en ligne dans le cadre de l'intégration et du démarrage de la mise en œuvre du projet. Les subventions seront versées en deux tranches Les candidats non retenus seront également informés et pourront demander un bref retour d'information sur leur candidature.

3.7 SUBVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE 12 MOIS – APERÇU DU CALENDRIER

- **24 août 2026** : Publication de l’appel à propositions ouvert
- **3 septembre** : **webinaire** : présentation des subventions à l’innovation, rédaction de la proposition/processus de candidature, établissement du budget et questions-réponses
- **23 septembre 2026 à 13 h 00 (heure d'Afrique centrale)** : date limite de dépôt des candidatures

- **Du 24 septembre au 20 novembre 2026** : examen des dossiers par Oxfam et le YAB, et vérification préalable
- **Décembre 2026** – Annonce des résultats et signature des conventions de subvention
- **Janvier 2027 – décembre 2027** : période de mise en œuvre des subventions
 - Appels mensuels en ligne pour faire le point (par consortium/projet commun)
 - Rencontres mensuelles informelles avec tous les bénéficiaires, tous types de subventions confondus (via Power2Voices)
- **Vers juin 2027** – Événement « Link & Learn » en présentiel (dans l'un des 12 pays prioritaires d'Afrique, lieu à déterminer)

4. 5 GÉNÉRALES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS

4.1 COMMUNICATION GÉNÉRALE

Les subventions du Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE ne se limitent pas à un simple financement : elles visent à aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à développer leurs compétences et à tisser des liens. En participant au programme de subventions à l'innovation, vous bénéficierez de bien plus qu'un simple soutien financier !

Les subventions à l'innovation seront gérées et coordonnées par Oxfam en Afrique. En tant que bénéficiaire d'une subvention à l'innovation, vous serez en relation avec le coordinateur des subventions et du MEAL d'Oxfam, qui sera votre interlocuteur principal tout au long de votre projet.

La communication s'effectuera par différents canaux :

- **Des réunions mensuelles de suivi des progrès** avec l'équipe d'Oxfam pour faire le point sur la mise en œuvre du projet et répondre aux questions.
- **Des échanges réguliers par e-mail** pour les mises à jour pratiques et la coordination.
- **La plateforme Power2Voices** : une communauté en ligne pour tous les bénéficiaires du Youth Action Lab. Vous pourrez y :
 - Partager des mises à jour, entrer en contact avec vos pairs et même prendre l'initiative d'organiser vos propres activités d'apprentissage.
- Les organisations sélectionnées pour recevoir une subvention seront invitées à fournir des informations supplémentaires. Il s'agira notamment des coordonnées de « *toutes les personnes de l'organisation ou du réseau susceptibles d'être impliquées dans la mise en œuvre de la subvention* », à savoir leurs noms, adresses e-mail et numéros de téléphone. (Nombre maximum : 10 par organisation bénéficiaire)

4.2 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Tous les bénéficiaires des subventions à l'innovation participeront à une **réunion de lancement en ligne** destinée à marquer le coup d'envoi et à accueillir tous les bénéficiaires du Laboratoire d'action jeunesse UA-UE. Cette formation vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres bénéficiaires et d'échanger avec eux, d'approfondir votre compréhension des subventions à l'innovation et de renforcer votre collaboration.

Le Youth Action Lab organise également **chaque année un événement en présentiel intitulé « Link and Learn »**. Il s'agit d'un rassemblement intercontinental en présentiel où tous les bénéficiaires se réunissent pour partager leurs expériences et leurs apprentissages. Vous êtes tenus d'y participer et devez prévoir dans votre budget la participation de deux représentants au maximum ; l'événement se tiendra dans l'un des 12 pays cibles en Afrique.

Au-delà de ces activités, d'autres activités en présentiel ou en ligne pourront être proposées au cours du programme.

4.3 CONTRAT, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS

Une fois sélectionné, vous signerez une **convention de subvention**. Ce document contraignant définit :

- la durée, le plan de travail et le budget approuvés du projet,
- le montant de la subvention octroyée, et
- les principales exigences, notamment en matière de rapports, de protection (SEAH), de conflits d'intérêts et d'autres conditions générales.

La convention de subvention est un document contraignant qui précise la période nécessaire à la réalisation du projet, ainsi que le montant de la subvention octroyée sur la base de la candidature, du plan de travail et du budget approuvés. Elle définit également les exigences liées à la subvention, notamment en matière de rapports, de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (SEAH), de conflits d'intérêts, ainsi que d'autres conditions générales.

Tous les coûts engagés au cours de la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables à partir des registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

Les versements de la subvention seront effectués **à deux reprises au cours de la durée du projet**.

Le premier versement sera effectué sous réserve des conditions et étapes suivantes.

- signature de la convention de subvention et de toutes ses annexes
- budget et plan de travail approuvés,
- formulaire de coordonnées bancaires dûment rempli,
- fiche d'informations sur le bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après la réalisation des étapes suivantes :

- Accusé de réception et relevé bancaire relatifs au premier versement,
- le rapport narratif semestriel (et son évaluation par Oxfam) aura été remis,
- le rapport sur les écarts et (l'évaluation par Oxfam) dûment remplis,
- le registre des risques
- demande de deuxième et dernier versement

Tout autre détail s'appuiera sur le plan de suivi Y.A.L. et sur les exigences relatives aux données/informations supplémentaires à collecter.

5 DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

Le Youth Action Lab UA-UE applique une politique de «tolérance zéro» à l'égard de toute forme de comportement répréhensible (qu'il soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Youth Action Lab, s'appuyant sur les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la jeunesse et de Restless Development Uganda, veille à ce que les questions de protection, de gestion financière et de comportement interpersonnel soient prises en compte dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations bénéficiaires, les fournisseurs et les sous-traitants. Les organisations bénéficiant d'un financement du Laboratoire d'action pour la jeunesse doivent disposer de mécanismes permettant de gérer les allégations d'inconduite, notamment en matière de prévention, de détection, d'enquêtes et de signalement. Cela inclut les inconduites liées à la protection des personnes, telles que l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants ; les inconduites liées à la corruption, telles que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le détournement de l'aide ou le népotisme ; et les inconduites interpersonnelles, telles que le harcèlement moral, l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination. Lors des évaluations organisationnelles préalables à la signature de la convention de subvention, nous examinerons conjointement les politiques, le code de conduite et les mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de celle-ci et du montant de la subvention) et nous évaluerons les besoins potentiels en matière de renforcement des capacités pour lutter contre les comportements répréhensibles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Youth Action Lab doivent signaler toute allégation de comportement répréhensible au sein du projet global « AU-EU Youth Action Lab » ou concernant l'un de ses bénéficiaires à [l'adresseintegrity@oxfamnovib.nl](mailto:adresseintegrity@oxfamnovib.nl) ou via le [formulaire en ligne disponible ici](#). Tous les signalements reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils s'avèrent fondés, donneront lieu à des mesures dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre signalement concerne un bénéficiaire du Youth Action Lab, le partenaire de projet chargé de gérer la relation avec ce bénéficiaire (Oxfam en Afrique, le Forum européen de la jeunesse ou Restless Development Uganda) assurera la coordination conformément aux procédures établies au sein de chaque organisation. Dans tous les cas, l'ensemble des signalements et des mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib, en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte s'avère impossible ou si l'organisation refuse de s'en charger, l'agence chef de file (Oxfam) prendra en charge ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à concilier le respect des procédures établies et une approche centrée sur la personne concernée, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être de cette dernière restent la priorité absolue dans toutes les démarches et procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou le comportement inapproprié d'un membre du projet « AU-EU Youth Action Lab », le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et procédures applicables d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée au comportement du responsable du consortium, elle sera transmise au comité de pilotage du projet « AU-EU Youth Action Lab ».